

COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 2 FEVRIER 2026

Sur convocation de Monsieur le Maire adressée individuellement à chaque membre le 27 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance publique le Lundi 2 Février 2026 à 20h00.

Etaient Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, J. BALES, Adjoints, V. TEXIER, D.LARDAT, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY, L.ORTEGA

Absents Excusés :

Mr E.BOLLE qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT

Secrétaire de séance :

Mr D. LARDAT

Approbation du Compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à la majorité, moins 1 abstention (D. LARDAT)

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- . Subvention exceptionnelle à l'ADMR
- . Parking municipal – Tarification 2026 à compter du 1^{er} janvier 2026
- . 12^{ème} édition Festival Pyrénéen de l'Image Nature

. Questions diverses

Proposition d'ajout de délibérations :

- . Avenant n°2 au marché pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1B VRD
- . Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers - Lot 11 – Revêtement des sols et faïences
- . Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble Place Jarré

Les trois points évoqués ci-dessus sont acceptés à l'unanimité.

.../...

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour Mr L. ORTEGA sollicite Mr le Maire afin de donner lecture d'un courrier.

Mr le Maire accepte cette demande.

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion de travail du lundi 26 janvier 2026 durant laquelle nous vous avons lu et remis un courrier (remis en mains propres à M. Aquilina – DGS) vous demandant de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal deux délibérations, nous nous étonnons du fait qu'aucune de ces deux délibérations ne soit donc mise à l'ordre du jour de la convocation à la réunion publique du lundi 2 février 2026.

Cela est d'autant plus étonnant que vous aviez accepté d'inscrire au compte rendu de cette réunion de travail une motion concernant le projet de micro-centrale sur le gave du Cambasque.

Cette motion n'apparaît pas sur la convocation à la réunion publique du lundi 2 février 2026, reçue par courriel le mardi 27 janvier 2026.

Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir faire apparaître, au nom d'une majorité d'élus, ces deux délibérations à l'ordre du jour de la prochaine réunion publique :

- une concernant le projet de micro-centrale sur le gave du Cambasque.

- une autre concernant la réalisation du turbinage de l'eau potable sur la source du Pradet de la vallée du Lutour.

Espérant une solution conforme à la volonté démocratique du Conseil Municipal, recevez, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Laurent Ortega

Pascal Flurin

Erwan Bolle

Virginie Texier

André Layré-Cassou

Marie-Bernard Lardat

Didier Lardat

à Cauterets, le lundi 2 février 2026

Mr le Maire précise qu'il a pris contact avec l'avocat pour avoir les tenants et aboutissant de ces décisions (jeudi soir 20h) pour pouvoir l'étudier lors des prochains conseils d'ici la fin de mandat.

Délibération n° 1 - subvention exceptionnelle à l'ADMR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADMR a dû engager des frais pour réparer le véhicule de livraison des repas. Cette dépense imprévue, d'un montant de 3090,10 €, met en difficulté financière cette association à vocation sociale.

Monsieur le Maire propose donc d'accorder à l'ADMR une subvention exceptionnelle pour 2026.

.../...

Il propose que le montant de la subvention couvre les frais de réparation de 3090,10 € majorés de 225€, somme correspondant à la vente des livres de la médiathèque lors du marché de Noël du 23 décembre 2025.

Le montant de la subvention exceptionnelle 2026 accordée à l'ADMR serait donc d'un montant de 3315,10 €.

Monsieur le maire précise que cette subvention est ponctuelle et qu'elle ne se substitue pas à une subvention annuelle de fonctionnement susceptible d'être accordée au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle 2026 à l'ADMR d'un montant de 3315,10 €

Pour Mme V. TEXIER on se doit de soutenir l'ADMR, c'est un devoir

Pour Mr S. YKEN : ce véhicule – diesel - n'est pas approprié aux trajets courts de l'ADMR.

Le problème risque de se reproduire (filtre à particules). Il faudrait veiller à changer ce véhicule en privilégiant essence et/ou électrique.

Délibération n° 2 - Parking Municipal - Tarification à compter du 1er janvier 2026

Afin de répondre aux besoins de certains administrés, Monsieur le maire propose d'intégrer une nouvelle tarification pour le stationnement aux parking municipal des personnes à mobilité réduite. Ainsi, il propose la révision de la grille tarifaire suivante :

	Tarif € TTC	Tarif € HT
Tarif horaire jour, nuit	2	1.67
WE	50	41,67
4 jours semaine	75	62,50
7 jours	125	104,17
14 jours	225	187,50
21 jours	300	250,00
1 mois	375	312,50
8 semaines été et 6 semaines hiver	750	625,00
Basse saison 38 semaines	400	333,33
Personne à Mobilité réduite	650	541,67
1 an	1 000	833,33

.../...

Le conseil municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'adopter cette nouvelle tarification applicable au parking municipal.
-

Mme V. TEXIER : c'est une évidence d'intégrer cette tarification mais demande d'avoir un retour sur les augmentations des tarifs du parking. Cette augmentation était en lien avec des travaux de mise aux normes.

Mr le Maire : il n'y a pas eu d'incidence négative sur la fréquentation. Cette augmentation a permis de faire 20 000 € de chiffre d'affaires en plus. La mise aux normes est en cours de réflexions avec maîtrise d'œuvre. Les hypothèses avoisineraient les 1 000 000 €. L'exploitation à maintenir devra faire l'objet de travaux.

Délibération n° 3 - 12^{ème} édition Festival Pyrénéen de l'Image Nature (2026)

Depuis 2015, Cauterets accueille le Festival Pyrénéen de l'Image Nature (FPIN) qui rassemble les plus grands noms de la photographie et du cinéma naturalistes, des conférenciers experts et propose une programmation dédiée à la nature digne des plus grands événements internationaux.

Ce projet, porté par la Commune de Cauterets, est issu d'un partenariat avec le Parc National des Pyrénées, l'Office Français de la Biodiversité et Pyrénées magazine et est soutenu par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Pyrénées, la CCPVG, la Région Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la CSVSS.

Les dates retenues pour la 12^{ème} édition sont les 25, 26 et 27 septembre 2026.

Dans cette perspective, Monsieur le maire propose de réunir toutes les conditions nécessaires soit :

- La reconduction des moyens humains nécessaires.
- La sollicitation de la reconduction des partenaires techniques de l'Office Français de la Biodiversité, du Parc National des Pyrénées et de Pyrénées Magazine tant dans l'organisation en amont que sur la logistique durant le festival.
- La sollicitation de la reconduction des partenariats financiers de l'Etat (FNADT), du Parc National des Pyrénées, de la région Occitanie, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, de l'OFB, de la CSVSS et des partenaires privés.

.../...

Le plan de financement prévisionnel ci-après est proposé :

DEPENSES (HT)		RECETTES(HT)	
Communication	11 000,00 €	Etat (FNADT)	5 000,00 €
Logistique	32 700,00 €	PNP	4 000,00 €
Accueil exposants/Conférenciers	8 000,00 €	OFB	4 000,00 €
Accueil/Animations scolaires	7 000,00 €	Région Occitanie	3 000,00 €
Frais de personnel	13 300,00 €	Conseil départemental 65	3 000,00 €
Frais divers	2 000,00 €	CSVSS	1 500,00 €
		Partenariats Privés	5 000,00 €
		Recettes	29 500,00 €
		Commune	19 000,00 €
	74 000,00 €		74 000,00 €

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté.
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires.

Mme V. TEXIER précise que les frais de transport des enfants sont pris en charge par la CCPVG.

Mr le Maire précise qu'ils seront pris en charge à hauteur de 8000 €.

Mr D. LARDAT pense que des pistes d'économies peuvent être imaginées sur le poste de décoration.

Délibération n° 4 - Avenant n°2 au marché pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1B – VRD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1B - VRD du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature au groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant total de 393 950,40 € HT.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 octobre 2025 approuvant l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 57 565,65 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la moins-value suivante due à prestation non réalisée par l'entreprise car effectuée par la Commune :

.../...

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	P.U HT (en €)	Montant H.T (en €)
02030	Consuel	U	-1	-1	-166,00
Total					-166,00

Les modifications apportées constituent une moins-value de 166,00 € HT, soit une diminution de 0,04% du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 451 350,05 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver l'avenant n°2 au lot 1B VRD portant une moins-value de 166,00 € HT au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 451 350,05 € HT pour ce lot.
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 5 - Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers - Lot 11 – Revêtement des sols et faïences

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 septembre 2024, attribuant le lot 11 (Revêtement sols et faïences) du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers au groupement d'entreprise BOYRIE/BURLO pour un montant total de 132 880,72 € HT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les travaux supplémentaires de pose de revêtements faïences au droit des WC pour un montant en plus-value d'un total de 8 809,17 € HT, soit une augmentation de 6,63% du montant initial du marché.

Le montant total de la plus-value revient à l'entreprise BURLO. La répartition entre les entreprises revient ainsi à :

- BOYRIE : 35 399,50 € HT

- BURLO : 106 290,39 € HT

Le nouveau montant de ce lot est de 141 689,89 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 11 « Revêtement des sols et faïences » portant une plus-value de 8 809,17 € HT au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 141 689,89 € HT pour ce lot.
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 6 - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble Place Jarré.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 janvier 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des logements Place Jarré à l'entreprise PERETTO&PERETTO Architectes pour un montant provisoire de 15 000,00 € HT pour la tranche ferme correspondant au taux de 3% estimé sur une base de travaux de 500 000,00 € HT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider la tranche conditionnelle au taux de rémunération de 4,95% pour un montant total estimé à 24 750,00 € HT sur une base de travaux de 500 000,00 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour, 1 abstention (Mme V.TEXTIER)

Décide :

- D'approuver l'avenant pour mise en œuvre de la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'immeuble de la Place Jarré au taux de 4,95% sur une base de travaux de 500 000,00 € HT soit un montant total estimé à 24 750,00 € HT.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Questions diverses

Mr JJ. FERRER : Pour information la station du Lys a été fermée ce jour en raison de mauvaises conditions météo, mais plus de 700 personnes se sont rendues au Pont d'Espagne avec de bonnes conditions d'exploitation. On relève une fréquentation importante après la première semaine de vacances.

Ce mois de Janvier, mauvaises conditions climatiques, (beaucoup de vent) rendant difficile l'exploitation sur le domaine du Lys. Ce dimanche ont a enregistré 5 700 personnes sur le domaine.

L'Inauguration au Lys des nouveaux aménagements a été une réussite avec l'ensemble des partenaires et entreprises.

De bons retours des clients de la station.

Mr le Maire fait un point sur les travaux.

- Rue richelieu,
- Maison des saisonniers,
- Immeuble Jarré,
Reprise des travaux après les vacances de février
- Gravitaire Raillère, terminé,
- Finalisation des travaux au parc municipal.

Mr S. YKEN : Concernant la maison des saisonnier les travaux avancent bien. Les peintures sont en cours.

Mme J. BALES : le chemin de l'eau est finalisé mais la reprise de hauteurs de certains mobiliers s'avère nécessaire. Les laves émaillées du Cambasque sont finies, nous attendons la livraison pour installation avec la fonte de la neige.

Mr D. LARDAT : concernant le refuge d'ESTOM, l'estimation du maître d'œuvre passe de 900 000 € à 1 400 000 €, réunion prévue pour faire le point sur cette augmentation.

Mr JJ. FERRER se dit soucieux de l'état des thermes du Bois

Mr D. LARDAT est conscient de la situation et va en reparler à la CSVSS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h55.
